

**POUVOIRS, LOCAUX, POUVOIR D'ETAT, DÉMOCRATIE
ET DÉCENTRALISATION AU MALI**

Rapport d'étape

Jean-Loup Amselle (Centre d'Études Africaines, EHESS)

Seydou Camara (Institut des Sciences Humaines)

Bah Diakité (Institut des Sciences Humaines)

Claude Fay (ORSTOM ; Centre d'Études Africaines)

Yaouaga Félix Koné (Institut des Sciences Humaines)

Mme Maiga Fatoumata Maiga (Institut des Sciences Humaines)

Catherine Quiminal (Un.Paris VII ; Centre d'Études Africaines)

Kamanan Jean-Yves Traoré (Institut des Sciences Humaines)

Lassana Traoré (Institut des Sciences Humaines)

Tiéman Diarra (Institut des Sciences Humaines)

+ Y.F. Koné, C. Fay : "Introduction"
(1-5) -

Juillet 1998

Fonds Documentaire ORSTOM



010020882

Fonds Documentaire ORSTOM

Cote : B*20 882 Ex: 1

GENESE ET ENJEUX DE L'ORGANISATION COMMUNALE AU MAASINA

Claude Fay, Anthropologue, Orstom-Centre d'Etudes Africaines

Le terme *Maasina* (ou *Macina*) est une excellente illustration linguistique des processus de recouvrements historiques auxquels nous serons confrontés dans l'analyse de la décentralisation. En effet, il a d'abord désigné une des unités composant la fédération de chefferies s'organisant autour des princes peuls païens dits *Arbe* (sing. : *ardo*) entre le 15^e et le 19^e siècle (zone située autour de l'actuel village de Jonjori). Il a désigné ensuite une province militaire de l'Empire théocratique peul *Diina* fondé par Sékou Amadou au 19^e siècle (la province située sur la rive gauche du Niger). Par extension, il a enfin désigné l'aire de domination de cet Empire, puis cet Empire lui-même. Enfin, au sens le plus large, il désigne le Delta central du Niger au Mali. Nos enquêtes se sont effectuées essentiellement dans le cercle de Tenenkou (Région de Mopti), et dans les six communes rurales de Togguere-Kumbe, Jonjori, Wuro-Ardo, Sugulbe, Wuro-Gire et Togoro-Kotya, ainsi que dans la commune urbaine de Tenenkou (cf carte).

La région a été historiquement peuplée par des groupes divers (de pêcheurs, d'agriculteurs et d'éleveurs) eux-même "coiffés" par des pouvoirs impériaux successifs (anciennes chefferies soninké et malinké, *Arbe*, *Diina*, Toucouleurs). Comme il en va généralement dans la sous-région, ces pouvoirs successifs se sont emboîtés ou "recouverts" plus qu'éliminés, formant des configurations de "pouvoirs gigognes" dans lesquelles circulaient différents tributs principalement liés aux droits d'exploitation des territoires¹. Dans le cadre des Etats "modernes" (colonial d'abord, puis indépendants), sont nés de nouveaux pouvoirs : la bureaucratie d'Etat et ses représentants locaux. Ceux-ci ont toujours du négociier, formellement ou informellement, avec les pouvoirs préexistants²; Les pôles "modernes" de pouvoir ont ainsi, d'une certaine manière, "coiffé" les pôles anciens conformément à la vieille logique impériale (en endossant également, du point de vue local, leur fonction tribulaire : impôts et taxes officielles et officieuses), plus qu'ils n'ont "imposé" une logique étatique autonome. Symétriquement, les anciens pouvoirs ont du se reformuler (inégalement) dans les nouvelles structures dominantes : unités administratives, partis politiques, structures coopératives impulsées par l'Etat central, plus récemment structures associatives non-Etatiques. A chaque grande phase de changement, en même temps que le pouvoir d'Etat entrait en négociation avec les pouvoirs locaux, et que ceux-ci investissaient les logiques dominantes, de nouvelles forces

¹ cf Fay, C., "Les derniers seront les premiers : peuplements et pouvoirs mandingues et peuls au Maasina (Mali)", in M. De Bruijn & Han Van Dijk (éds) : *Peuls et Mandingues, dialectique des constructions identitaires*, Paris, Karthala-ASC, 1997, pp. 165-191.

locales naissaient ou se légitimaient à leur faveur. La démocratie, la décentralisation et les nouvelles unités qu'elles instaurent créent actuellement un nouvel espace obligé de redéfinition et d'investissement pour pouvoirs locaux, un nouvel espace aussi de définition de forces nouvelles, et ce autour d'enjeux spécifiques. On présentera dans un premier temps les grands groupes acteurs des "arènes politiques locales" au Maasina et les enjeux de leurs interactions, on examinera ensuite les conditions stratégiques spécifiques aux communes enquêtées.

1. Les arènes locales : grands types d'acteurs et d'enjeux.

On retrouve, *ad-minima*, dans les arènes politiques locales, la série de groupes-types suivants :

- les "propriétaires" traditionnels des territoires, "maîtres" (le terme peul "jeybe" signifie à la fois "maîtres" et "propriétaires") des terres, des eaux ou "des herbes" (des pâturages). Ce sont des lignages "nobles-libres"³ : pasteurs peuls, agriculteurs malinkés ou markas, pêcheurs bozos ou somonos. . Ces maîtrises lignagères ou claniques comportent toujours un élément religieux (cultuel). Elles sont principalement issues soit d'une primo-installation (personne ne se dit strictement "autochtone" au Maasina, mais il y a toujours des "premiers occupants"), soit d'une conquête guerrière (certains des lignages actuels de "producteurs primaires" avaient des ancêtres guerriers ultérieurement dominés et "pacifiés" par les forces impériales), soit encore d'un don par un pouvoir guerrier supérieur (qui les a alors souvent retirées à d'autres lignages). On peut ajouter à ce grand ensemble d'hommes "libres et propriétaires", pour le milieu peul, les commerçants janbe (ou Diawambe).
- les lignages "non-propriétaires", lignages "nobles-libres" très anciennement installés sur des territoires déjà appropriés, qui se sont vus distribuer des droits d'exploitation par les premiers arrivés (ce peut être le cas de villages entiers) ou par des pouvoirs guerriers, et qui participent à des degrés divers aux décisions politiques villageoises.
- le grand ensemble des descendants de captifs de toutes ethnies, certains coexistant avec leurs anciens maîtres et étant "politiquement mineurs", d'autres (d'anciens captifs de peuls) résidant dans des hameaux ou villages autonomes ou dans des quartiers attenants du même village (regroupements respectivement nommés *studdunde*, *debere*, *sare*).
- les "étrangers" libres venus postérieurement (certains depuis plusieurs générations, d'autres "récemment" au sens strict, du fait par exemple des migrations liées aux vagues de sécheresse et à la recherche de nouveaux territoires exploitables) qui n'ont accès à aucun ordre décisionnel.

² cf Fay, C, "La démocratie au Mali ou le pouvoir en pâture", in J. Schmitz et M.E. Gruénais éd.scients. : "La démocratie déclinée", *Cahiers d'Etudes Africaines*, XXXV(1), 137, 1995, pps. 19-55.

³ *rimbe* : ce terme souvent traduit par "noble" s'oppose à ceux désignant les captifs (*macube*) ou captifs affranchis (*riimaaybe*) et signifie donc plutôt "libre".

- les descendants des aristocraties impériales, des anciens pouvoirs guerriers supérieurs (Arbe, puis "marabouts" guerriers de la Diina⁴) et les descendants des dépendants de ces dernières, dont le statut oscillait selon le cas entre celui de captif, de semi-captif ou de vassal. Les Macube Arbe par exemple, litt. "captifs des Arbe", composaient un grand groupe comportant des serviteurs ou des Peuls nobles vaincus devenus des vassaux de guerre, les Komongallu (probablement d'origine Malinké) des vassaux de guerre également. Les trois catégories portaient le nom Tamboura ; les deux dernières se sont vus attribuer la gestion politique d'unités impériales, ainsi constituées en sortes de fiefs. Il est également fréquent, comme on le constatera, de trouver des Tamboura à la tête de villages donnés. Les pouvoirs guerriers "recouvrant" la zone sont définis comme les "propriétaires des hommes", à la distinction des lignages "propriétaires des biens" (terres, eau, herbe). Mais il va de soi que celui qui possède les hommes "peut faire ce qu'il veut dans leur propriété", et, dans la représentation locale, toutes les propriétés étaient suspendues en droit à la volonté du pouvoir "recouvrant", pour le temps de son règne.

- les grandes familles commerçantes (marka notamment) plus ou moins anciennes.

- A ces acteurs "classiques", il faut ajouter les pouvoirs liés à la sphère "moderne", étatique ou non : administrateurs civils, agents des services de l'Etat (service des eaux et forêts, services coopératifs), responsables (ou anciens responsables) locaux ayant conquis une légitimité dans le cadre d'un des pouvoirs politiques de l'après-indépendance (responsabilité dans un des partis au pouvoir), ou du secteur du développement associatif ou d'Etat (coopératives, secteurs de base). Il faut également ajouter les fonctionnaires, et les "intellectuels" au sens local : lettrés plus ou moins âgés de différents niveaux scolaires pratiquant partiellement les activités primaires, et tentant de se valoriser dans le cadre des projets de développement ou de la vie politique ou associative locale. Ces divers lettrés sont d'une part en compétition pour l'investissement des divers "services" (terme englobant localement les instances administratives et les secteurs d'emplois privés) mais forment d'autre part un réseau (le monde des lettrés est petit) d'entraide virtuel où le statut de "promotionnaire" est souvent évoqué pour justifier diverses relations de camaraderie clientéliste. Certains d'entre eux voient manifestement dans la constitution d'un personnel politique et administratif communal la possibilité de valoriser leur position "médiatrice" entre deux mondes (lettré et paysan).

On observe des contradictions-compétitions internes à chacun de ces grands groupes, aussi bien qu'entre eux (entre lignages "propriétaires" pour l'appropriation de certains territoires par exemple, ou entre "propriétaires" et "non-propriétaires" autour de droits d'exploitation). Les

⁴ lorsque nous parlons des "marabouts de la Diina" ou des "familles, ou élites, ou lignées - maraboutiques" de la Diina, nous voulons désigner dans ce texte (conformément aux expressions locales) les familles qui avaient pris le nom Cissé et que cet empire a placé à la tête de ses "circonscriptions" (*janyeeli*) aussi bien pour surveiller militairement les parties de l'Empire que pour diffuser l'islam. Il ne faut pas les confondre avec les "marabouts"

principaux enjeux de la zone concernent en effet le contrôle, l'exploitation et l'appropriation des ressources naturelles, des "biens-propriétés" (en peul : jeyal).

De nombreux conflits fonciers surgissent régulièrement au *Maasina*, qui concernent aussi bien les secteurs de production agricole, halieutique et pastoral. A l'origine de ces conflits, on trouve généralement des causes à la fois climatiques (parce que les vagues de sécheresse ont rendu incertaines les délimitations antérieures des territoires, ou ont induit la présence de nouveaux acteurs sur ceux-ci, ou ont suscité l'investissement de nouveaux territoires) et politico-historiques (revendications concurrentes d'un même territoire, liées à la succession historique de règles d'accès différentes ou de droits conférés à différents groupes sur un même espace⁵, ou à des tentatives d'usurpation liées à de nouvelles stratifications politiques ou financières).

Chacun des pouvoirs contemporains successifs (l'Etat colonial, puis les divers Etats indépendants) a dû gérer ces conflits et trancher dans sa logique propre entre les différents droits se référant à des logiques et des pouvoirs antérieurs. Retraçons les grandes lignes de ces reformulations pour la zone pour comprendre comment s'est constituée la stratification (faite d'alliances et d'antagonismes) entre les grands groupes qu'on vient d'évoquer :

- pendant la colonisation, les descendants des élites impériales avaient souvent été mis à la tête des chefferies de Canton. Il s'agissait fréquemment des familles "maraboutiques" Cissé de la Diina. Certaines d'entre elles pouvaient d'ailleurs être d'anciennes familles princières païennes qui avaient prêté allégeance à Sékou Amadou. Ces élites ont ainsi largement maintenu leur domination politique, foncière, et leurs droits tributaires, dans un cadre où la législation coloniale confirmait les droits coutumiers individuels et collectifs et limitait le domaine de l'Etat à ce qui faisait l'objet d'un titre.

Les lignées "maraboutiques" continuaient donc globalement pendant l'époque coloniale à gérer l'espace selon les principes fonciers codifiés par la Diina (et les séries de tributs hérités des empires antérieurs). Ces principes assuraient d'une part une relative protection des "propriétés" lignagères, et fixait d'autre part, dans le cadre d'une domination peule et conformément à elle, les conditions d'une coexistence harmonieuse entre agriculture, pêche et élevage (calendriers croisés d'occupation et d'exploitation). Pendant la colonisation toutefois, les élites "maraboutiques" ont profité de leurs nouvelles prérogatives pour s'attribuer, autant que faire se pouvait, le plus d'avantages possibles, ce qui a occasionné des tensions avec les chefferies lignagères de base. S'était ainsi constituée une nouvelle pyramide "gigogne" de pouvoirs allant (de bas en haut) des chefferies lignagères traditionnelles aux chefferies "impériales" de canton, puis au pouvoir "blanc". Cette histoire rapidement esquissée permet de

(*modibaabe*) en général, individus ayant une charge religieuse islamique et qui existent bien avant et bien après l'empire peul.

⁵ Ces règles et ces droits (issus des traditions "animistes" ou des empires successifs) tendent alors à se superposer virtuellement plus qu'à s'éliminer, et chaque droit tente de se refaire valoir devant tout nouveau pouvoir (un

comprendre pourquoi, dans le cadre de la décentralisation, on observera, entre anciennes élites impériales-coloniales et chefferies "traditionnelles", tantôt une relation de solidarité (pour la tradition contre les "étrangers"), tantôt des antagonismes.

- avec l'Indépendance et le régime socialiste de Modibo Keïta, la proclamation (dans le cadre de la domanialisation générale des ressources naturelles) de l'appartenance des terres et des eaux au patrimoine national, et la suppression (de principe) des droits "traditionnels" éminents avait créé une situation nouvelle et quelque peu anémique. Les droits lignagers ne sont plus reconnus en principe mais continuent de régler en large partie l'accès aux territoires sur le terrain ; leur abolition de principe crée néanmoins les conditions d'une tension entre lignages "propriétaires" et "non-propriétaires" dans les villages. Les chefferies "aristocratiques", qui ont perdu leur pouvoir "institutionnel" du fait de la suppression des cantons, demeurent partiellement un pouvoir (infra)politique auquel on fait appel pour départager des conflits (et souvent aussi un pouvoir économique). Les administrateurs d'Etat, au delà des mots d'ordre officiels "anti-féodaux" doivent concrètement négocier leur marge de pouvoir avec ces différentes forces. Parallèlement, les instances locales du parti au pouvoir (USRDA : Union soudanaise-rassemblement démocratique africain) sont investies par différentes forces locales, les tensions paysannes commencent à s'investir dans l'ordre du politique.

- sous le régime successif (dictature militaire puis parti-unique UDPM), les problèmes fonciers deviennent de plus en plus "visibles", et, dans le cadre des vagues de sécheresse, apparaît, en partie induit par les pays du Nord, le souci de préserver les ressources naturelles. Pour des raisons donc à la fois politiques (paix sociale) et écologiques (meilleure gestion des ressources), on va progressivement promouvoir la récupération, parallèlement à la législation moderne, de certains éléments de la "tradition". Les directives janusiennes émises par l'appareil d'Etat (faire régner la loi, respecter la coutume, développer la production, préserver les ressources) vont créer une situation particulièrement confuse en milieu rural. Les forces paysannes en présence jouent respectivement sur ceux de ces objectifs qui les légitiment (les migrants sur l'application de la loi par exemple, et les chefferies lignagères locales sur le respect de la tradition), mais avec des "chances interprétatives" diverses qui tiennent à des rapports de force, notamment monétaires⁶.

nouvel Etat, mais aussi bien un nouvel administrateur local), ce qui explique la fortune du thème du "ressurgissement des conflits" dans cette région.

⁶ Hesselings & Coulibaly (*La législation et la politique foncières au Mali*, Rapport dans le cadre du schéma directeur de développement rural, Afrika-Studiecentrum, Leyden, IMRAD, Bamako, novembre 1991, mult 60p.) notent justement que l'imprécision des concepts permet notamment "à ceux qui connaissent le droit moderne préconisé dans les textes de s'approprier des terres "coutumières" au détriment des populations rurales". On a ainsi pu assister à la distribution "officielle" de titres de "Jowro traditionnel" (le Jowro est à l'origine un guide pastoral, par la suite un maître de territoire pastoral) par des administrateurs. Ce fût le cas aussi pour des titres de "maîtres d'eau". Les mêmes auteurs constatent que le résultat de ces incohérences fût, contrairement au principe qui les inspirait, de désécuriser le monde rural. Comme le remarquait un de nos informateurs "tantôt on nous dit "faites la coutume", tantôt c'est l'Etat qui dit "c'est moi qui fais ça".

Ajoutons que le découpage et le redécoupage du pays en nouvelles unités administratives (Régions, Cercles, Arrondissements), ajoutaient une incertitude (et un espace de jeu) supplémentaire dans les attributions territoriales, parce que ces unités étaient la plupart du temps parfaitement indifférentes (transversales) aux trois pôles dont l'interaction fixait les droits dits "traditionnels" : les chefferies précoloniales d'une part, les maîtrises religieuses lignagères de l'autre, et enfin les logiques migratoires et matrimoniales qui font que les territoires sont "éclatés" (un lignage pouvant, du fait de ces logiques, disposer de territoires fort éloignés de son lieu de résidence). Les nouvelles unités administratives ont par contre été stratégiquement utilisées pour de nouvelles revendications "transgressives". Les agents de l'administration, régulièrement mutés (ce qui favorise la "remise en jeu" d'une compétition foncière) jouent pour leur part le double rôle d'un "pouvoir recouvrant" auquel il faut faire allégeance et d'un groupe d'acteurs parmi d'autres tentant d'optimiser ses avantages (principalement financiers en l'occurrence). En même temps, avec l'apparition de "la politique de Moussa" (le parti unique et ses tendances), des forces paysannes s'investissent dans le jeu politique dans une logique classique de double clientélisme. Au Maasina, deux grandes familles sont ainsi en compétition depuis deux décennies pour la députation : celle des Koreïsi à Dia (descendants de la famille gouvernante mise en place par la Diina) et celle des Nyang à Tenenkou (grande famille commerçante, d'abord rattachée à la famille maraboutique représentant la Diina à Tenenkou), chacune ayant ses soutiens politiques au niveau de la capitale. A tous les niveaux (cercle, arrondissement, village) le Maasina s'est rapidement divisé en deux clientèles rapportées à ces deux familles. En zone rurale (le cas de la grosse agglomération urbaine de Tenenkou est, on le verra, différent), les Nyang tendent à recevoir, selon la formulation locale, les suffrages de la majorité des lignages "propriétaires" de la zone (les chefs de terre, d'eau, d'herbe, crispés sur "leurs territoires" depuis la proclamation de la domanialité) et les Koreïsi ceux de la majorité des "étrangers" et/ou des "non-propriétaires" (désirant mettre fin à leur marginalisation) selon la configuration locale⁷. Il va de soi que la polarisation politique s'est faite à partir des enjeux locaux, ceux-ci possédant une relative cohérence régionale (les lignages "propriétaires" se soutenant virtuellement face aux tentatives extérieures d'intrusion dans "leur" propriété)⁸. On verra en examinant les communes rurales qu'il ne s'agit là que d'une tendance qui n'épuise pas le réel. Le "politique" est ainsi intervenu de plus en plus directement dans les problèmes paysans

⁷ Selon celle-ci en effet, des lignages "autochtones" disposant de plus ou moins de prestige et de droits d'exploitation peuvent avoir intérêt à soutenir les "autochtones propriétaires" ou se ranger du côté des "étrangers" et de leurs revendications.

⁸ On peut en fait parler d'une double relation de double clientélisme (entre les candidats à la députation et les états majors des partis d'une part, entre les premiers et les électeurs ruraux d'autre part), ce qui explique le caractère a-priori surprenant des choix politiques. En effet, les Nyang ("parti des propriétaires") se sont d'abord ralliés, lors du multipartisme, à l'USRDA (ou RDA : reviviscence de l'ancien parti socialiste aux politiques "anti-féodales") puis à l'ADEMA, le parti au pouvoir (en transitant par le BDIA, une des fractions issues du RDA. De leur côté, les Koreïsi ("parti" des non-propriétaires) se sont ralliés au PSP (ancien parti "pro-colonial" et "traditionnaliste, pour faire vite lié aux chefs de canton). Le "ressurgissement" d'anciens conflits dans le cadre démocratique (Debbi/Jalli

notamment fonciers, surtout avec la proclamation ultérieure par Moussa Traoré du primat du politique sur l'administratif. Selon l'époque, la tendance qui triomphait, le secrétaire de section ou de sous-section élu, le contrôle et les droits d'exploitation d'importants territoires (pêcheries, terres ou pâturages) étaient dévolus à l'une ou l'autre des parties paysannes en présence, et dans certains cas partie ou totalité du produit de cette exploitation revenait aux politiques ou aux administratifs. On peut dire sans exagération que les instances "politiques" étaient devenues un des pôles principaux de contrôle foncier, en accord ou en concurrence avec les autorités lignagères, villageoises et l'administration. On peut remarquer également qu'à la faveur du "bipartisme" que représentait finalement les tendances de l'UDPM, s'est constituée face à la classe relativement solidaire (avec des contradictions internes) des "propriétaires" une classe également virtuellement solidaire d'"étrangers et/ou autochtones non-propriétaires" réclamant des droits, ce qui est une importante nouveauté historique.

2. Conditions stratégiques de la décentralisation en milieu rural.

Démocratie et décentralisation apparaissent donc sur fond de ces stratifications de diverses natures, construites autour d'enjeux locaux fonciers et de pouvoir. C'est en fonction de ces enjeux et de ces stratifications que se sont opérés les ralliements politiques à l'avènement du pluripartisme et c'est en fonction d'eux que se sont formées et opposées des clientèles à propos du découpage des communes rurales d'abord, et maintenant de l'élection des administrations communales. Les deux niveaux (politique et communal) ont par définition interféré, puisque les mêmes clientèles politiques "formées" à partir d'intérêts ruraux (largement fonciers) tendent évidemment à se remobiliser lorsqu'il s'agit de découper et de doter de responsables les unités qui seront chargées dans l'avenir de gérer l'ordre territorial (dans un premier temps d'ailleurs, les listes devaient nécessairement être politiques, ce qui a été modifié par la suite). Lorsque les deux ordres ne se sont pas simplement décalqués (les forces politiques "intermédiaires" -au niveau du cercle- soutenant les découpages communaux désirés par leurs clientèles), ils ont au moins inter-agi (dans certains cas, le soutien à la constitution d'une commune rurale a été -cf infra- la condition d'un ralliement politique).

Si l'on ajoute à ces différentes variables la tendance naturelle à se rallier au parti le plus fort, au parti au pouvoir, on possède tous les éléments pour comprendre la genèse du phénomène communal au Maasina, de "la politique dans la politique" selon l'expression amusée d'un de nos informateurs. Ajoutons que l'annonce de la décentralisation a suscité beaucoup de fièvres en milieu paysan. D'une part en effet, on annonçait la future gestion des patrimoines par des responsables électivement issus du milieu paysan : les contradictions locales seraient donc tranchées à l'avenir par une partie -nécessairement partielle ?- du paysannat au lieu d'être référées, comme dans la logique ancienne, à un pouvoir extérieur (pour l'appui duquel on

dans le Wuro-Ngya, Sosobe/Salsalbe plus au sud) a notamment été du au fait que des forces "politiquement" marginalisées dans le cadre de l'UDPM ont retrouvé des soutiens politiques au fil des ralliements multipartistes.

rentrait "traditionnellement" en compétition -cf Fay, 1995, opus.cit.). Cette annonce à réactivé, sur le plan le plus sensible (le foncier) les ambiguïtés ressenties par le monde rural à propos de la Démocratie. L'idée a paru d'autant plus inquiétante que, parallèlement au vide juridique qui continue d'affecter les prérogatives des communes en matière foncière, les messages d'information en langues nationales qu'on diffusait à la radio parlaient de façon franchement provocante du futur "partage des biens avec les étrangers qui sont venus s'installer parmi nous".

Examinons maintenant les reformulations politiques et d'intérêts qui se sont opérées dans ce cadre, dans la formation des communes d'abord, dans la mise en place de la compétition électorale ensuite. En ce qui concerne la formation des communes, on a observé, presque partout, une tendance à reconstituer d'anciennes chefferies : chefferies de canton, correspondant souvent approximativement aux unités découpées par la Diina au 19^e siècle ; ou chefferies plus petites antérieures aux cantons et à la Diina et qui avaient été englobées par ceux-ci. Lorsque l'accord des différentes parties ne parvenait pas à se faire, ou lorsque la commune proposée ne correspondait pas aux conditions de viabilité posées par l'Etat (conditions démographiques, géographiques, économiques : cf introduction), on s'est parfois rabattu approximativement sur les limites de l'ancien arrondissement.

Mais les raisons qu'avaient les uns et les autres de prendre comme référents les unités (pré-)coloniales n'étaient pas nécessairement les mêmes et le consensus, de ce point de vue, est souvent en trompe-l'oeil. Anciens dominants et anciens dominés ne partageaient pas nécessairement les mêmes désirs, des contradictions entre les différents villages pressentis comptaient aussi, et des contradictions intra-villageoises pouvaient de même influencer fortement sur les votes pour le regroupement communal. Précisons les cas pour notre zone d'étude.

Le cercle de Tenenkou était divisé en six arrondissements : Diafarabé, Tenenkou, Jonjori et Togguere-Kumbe du sud au nord autour du fleuve Diaka, Dioura à l'ouest, Sossobe à l'est (cf carte). Nous n'avons pas enquêté dans l'ancien arrondissement de Dioura (actuelle commune de Kareri, nom d'une ancienne unité pré-coloniale et d'un ancien canton). Les cinq autres arrondissements s'étaient constitués en englobant ou en coupant transversalement d'anciennes unités de pouvoir (pré-)coloniales (chefferies ou cantons, dites *janyeeli*, *leydi* ou *tubal* selon le cas)⁹. L'arrondissement de Diafarabé englobait l'ancien jafaraabé et le sud de l'ancien Jaakari ; l'arrondissement de Tenenkou englobait le nord de l'ancien Jakaari, ainsi que les anciens

⁹ on ne rentre pas ici dans le détail des types de chefferies (cf Fay, 1995 & 1997, opus.cit.), on souhaite simplement donner une idée rapide de la complexité des recouvrements historiques ; pour la même raison, on n'évoquera les groupes composant chacune d'entre elles que lorsque ce sera pertinent pour l'analyse des actuelles communes. Pour des détails sur la succession des chefferies et des nombreux statuts et changements de statuts qui y sont historiquement liés, on peut consulter notamment : Ba (A.H.), Daget (J.) : *L'Empire peul du Macina*, nouvelles éditions africaines, 1984, 306p. ; Gallais (J.) : *Hommes du Sahel*, Paris, Flammarion, 1984 : 289p. ; Kassibo (B.), 1995, Histoire du peuplement humain, in J.Quensière éd. scient. : *La pêche dans le Delta central du Niger, Approche pluridisciplinaire d'un système de production halieutique*, Paris, IER-ORSTOM-KARTHALA, 495p.pps 81-97 SANANKOUA, B, Un empire peul au 19^e siècle, la diinah du Maasina, Karthala, 1990 ; Sakai (S.), 1990, Traditions orales à Ja : histoire et idéologie dans une ancienne métropole islamique, in KAWADA, J.

Sogonari, Cubbi, Wuro-Giré, Sugulbé, Wuro-Ardo toggue, Wuro-Ardo mayo (sa partie sud), et l'ancienne chefferie de Cahal ; l'arrondissement de Jonjori englobait l'ancien Komongallu, l'ancien Wuro Bubu, l'ancienne chefferie de Gilé et le sud de l'ancien Koumbé¹⁰ ; l'arrondissement de Togguere-Kumbe englobait (au sud) le nord de l'ancien Koumbé et (au nord) le sud de l'ancien Wuro-Ngya ; l'arrondissement de Sosobe englobait trois anciennes chefferies (qui furent ensuite des cantons puis des secteurs de développement) : Soosobe, Salsalbe (deux chefferies peules) et le Kotya (chefferie bozo).

Si l'on considère maintenant les jeunes communes rurales, on constate que la commune de Togguere-Kumbe, qui ressemble fort à l'ancien arrondissement du même nom, correspond presque à l'ancien Wuro-Ngya, plus (au sud) ; la commune de Wuro-Ardo rassemble les anciens Wuro-Ardo toggue et Wuro-Ardo mayo ; les communes de Sugulbé, Wuro-gire, Diaka et Diafarabé reconstituent presque telles quelles les anciennes unités portant le même nom ; la commune de Jonjori ressemble également beaucoup à l'ancien arrondissement (amputé de la partie nord du Wuro-Ardo) et reconstitue presque l'ancien Komongallu (agrandi du Wuro-Bubu et de la partie sud de l'ancien Koumbé) ; la commune de Togoro Kotya rassemble le Sosobe et le Kotya, correspondant approximativement à l'ancien arrondissement de Sosobe amputé du Salsalbé. Les lignes de force de la constitution des communes tiennent donc à la fois des découpages pré-coloniaux et des découpages administratifs antérieurs. Mais, même dans les cas-limites où un arrondissement a été quasi-reconstitué, on verra que c'est à partir d'une logique de négociation qui est partie des unités-chefferies.

Six unités précoloniales ne se sont pas réactualisées d'une façon ou d'une autre : le Koumbé (polémiquement éclaté entre Jonjori et Togguere-Kumbe), le Sogonari et l'ancienne chefferie de canton de Cahal (englobés dans Diaka), le Cubbi (englobé dans le Wuro-Giré), Gilé (ancienne chefferie de canton) et Wuro-Bubu (englobés dans Jonjori, et très proches de son centre). Mais en fait, chacune de ces unités (à l'exception de Wuro-Bubu) a d'abord au moins pensé (avec réunions internes) ou même tenté (demande officielle) de se reconstituer, puis a du renoncer du fait de la non viabilité (économique, géographique) d'une commune trop petite, ce soit spontanément, soit sous le coup d'une injonction administrative (on pourrait ajouter à ces cas celui de Wuro-Ardo toggue et Wuro-Ardo mayo, finalement regroupés dans l'unique Wuro-Ardo après avoir pensé à constituer chacune une commune). Examinons cas par cas les modalités spécifiques du découpage communal et les grandes parties et enjeux actuellement en présence, d'abord dans la commune "échouée" du Koumbé, puis dans les communes instaurées. Ce rapport d'étape se voulant succinct, on ne rentrera pas dans le détail monographique pour chaque étude de cas.

(éd.), *Boucle du Niger, approches multidisciplinaires*, Vol.2, Institut de Recherches sur les langues et cultures d'Asie et d'Afrique, Tokyo, pp.211-260.

¹⁰ C'est le même mot qu'on trouve dans "Koumbé", "Togguere-Kumbe" et "Kumbe-Saré". Pour éviter les confusions, nous avons choisi d'orthographier le son "u" : "ou", et de mettre un accent aigu sur le e dans le nom de

3. Les découpages communaux.

A. Le Koumbé, commune impossible.

Il s'agit d'une ancienne unité de l'empire des Arbe (princes peuls païens précédant la Diina) regroupant une quinzaine de villages. Cet ensemble avait été gouverné par des Arbe successifs résidant respectivement à Niasso, Kombe et Kamaka Debere. La chefferie de canton ultérieure avait pour sa part finalement résidé à Walo. Cet ensemble est restée jusqu'à nos jours une unité de gestion foncière virtuelle (nous entendons par là qu'on se réfère régulièrement à l'ancienne unité pour tenter de régler les litiges fonciers en première instance) ainsi qu'une aire privilégiée d'intermariage (dans les limites des interdits matrimoniaux inter-ethniques). Tous étaient donc d'accord dans un premier temps pour la reconstituer sous forme de commune. Mais chacun des quatre villages mentionnés (qui se partagent la clientèle des autres villages moins importants) voulait être chef-lieu de la future commune : des tensions avaient eu lieu au temps des Ardo dans les successions des chefferies, et, de plus, l'appartenance des différents villages à deux arrondissements pendant deux décennies avait favorisé des oppositions sur des questions territoriales (notamment halieutiques). Après plusieurs réunions houleuses (après avoir, comme le notait un de nos informateurs, "réveillé toutes les haines qui dormaient"), on enregistra l'échec et les divers villages se scindèrent conformément aux limites de leurs anciens arrondissements d'appartenance, les villages des anciens arrondissements de Togguere-Kumbe et de Jonjori rejoignant respectivement les communes rurales de même nom. La logique "administrative" a donc ici dominé, mais sur fond de tensions apparues comme irrésolubles.

B. La commune de Togguere-Kumbe, versus le canton de Wuro-Ngiya.

Le Wuro-Ngiya fut d'abord une subdivision (janyolol ou tubal) du temps des Arbe, sous l'égide du Ardo (Ngya Kanta) résidant dans la ville du même nom. Ce fut ensuite une subdivision de la Diina, une lignée cadette des Arbe ayant prêté allégeance à Sékou Ahmadou et pris la tête du Wuro-Ngiya unité de l'Empire, puis du canton colonial. Une double tension issue de cette époque demeure entre la lignée "maraboutique" qui a pris le nom Cissé et la lignée ardo qui a gardé le nom Dikko d'une part, et entre la première et les lignages peuls "de base" qui ont vu certains de leurs droits territoriaux rognés par les impériaux ¹¹(double tension qu'on retrouvera active dans les phénomènes politiques actuels). Wuro-Ngiya ville est, depuis la Diina, le pôle islamique de la zone (la ville aux "cents portes" de marabouts -ici dans le sens de responsables religieux). Le Wuro-Ngiya fut enfin un canton colonial dirigé par la même lignée

l'ancien canton, et de l'orthographier "u" sans accent aigu sur le e dans les noms des deux villages (et, pour le premier, de la commune rurale de même nom).

¹¹ La politique de la Diina, si elle régleme l'articulation entre les diverses activités productives, le fait d'une part dans le cadre d'une domination peule, mais d'autre part plus précisément dans le cadre d'une soumission des différents acteurs (y compris des lignages peuls "rouges" pratiquant l'élevage transhumant) à une économie agropastoraliste orientée au bénéfice des familles maraboutiques sédentarisées.

impériale (Cissé). Lors des premiers découpages administratifs, les marabouts (responsables religieux) refusèrent qu'on fasse de leur ville un chef-lieu d'arrondissement pour des raisons religieuses et poussèrent au choix de Togguere-Kumbe (qu'ils considéraient comme le "port de pêche" de Wuro-Ngiya)¹², comme chef lieu. Lors de la création du Cercle de Youvarou, ils réitérèrent leur refus et Wuro-Ngiya fut inclus dans l'arrondissement de Dogo. Cela créa une grave disharmonie entre découpages administratifs et découpages fonciers, la plus grande partie des "herbes" (pâturages) des peuls (principalement des Feroybe) se trouvant sur le territoire de Togguere-Kumbe, et certaines propriétés de terres sur ce même territoire se rattachant à Wuro-Ngiya (ajoutons que, pour des raisons tenant au cycle d'inondation et aux exigences de l'élevage transhumant, les peuls de Wuro-Ngiya campent d'ailleurs une bonne partie de l'année à Togguere-Kumbe). Cette situation a envenimé plusieurs conflits, notamment devant l'immigration agricole venue du sud depuis les vagues de sécheresse. Wuro-Ngiya a finalement rejoint l'arrondissement de Togguere-Kumbe.

Au vu de ces problèmes et à la faveur de la décentralisation, les différentes parties souhaitèrent donc rapidement¹³ reconstituer l'ancienne unité (le Wuro-Ngiya canton), faite des "33 villages de Amadou". Mais le problème du chef-lieu de la commune fut l'occasion d'une division. Les dirigeants de Wuro-Ngiya souhaitaient cette fois qu'il soit installé chez eux, en mettant l'accent sur l'histoire, en insistant à l'occasion -un peu maladroitement- sur leur ancien pouvoir- et en faisant promesse aux différents villages de régler leurs problèmes, notamment fonciers¹⁴. Du côté des "autochtones" non-peuls, si le souhait d'une plus grande cohérence dans la gestion "des biens" amenait généralement à souhaiter la reconstitution de l'unité, l'ancien pouvoir des Cissé n'avait pas laissé que de bons souvenirs et le spectre d'être "à nouveau dominés par des peuls" fit échouer la campagne de ceux-ci. Comme de toutes façons le choix de Togguere s'avérait davantage conforme aux critères administratifs, pour des raisons à la fois logistiques (Togguere-Kumbe, chef lieu d'arrondissement, possédait dispensaire, marché, école...) et géographiques (Wuro-Ngiya est inaccessible par voie de terre pendant la moitié de l'année), le problème fut rapidement réglé, ou plutôt il se déplaça vers celui du choix du futur

¹² Des alliances anciennes (notamment scellées par l'intermariage) ont été nouées par les chefs bozos (anciens guerriers) de Togguere-Kumbe avec les peuls Feroybe, puis avec les arabe puis les marabouts de Wuro-Ngiya. Au cours des vicissitudes des guerres du 19^e siècle, un certain nombre de lignages de Togguere-Kumbe furent par ailleurs constitués en captifs ou semi-captifs des dirigeants de Wuro-Ngiya). Selon les exigences du contexte, on peut insister sur l'aspect "égalitaire" des relations ou au contraire sur la sujétion au pouvoir de Wuro-Ngiya.

¹³ Il y eut en fait quelques hésitations, une partie des dirigeants de Wuro-Ngiya ayant d'abord souhaité, en accord avec ceux de Dogo, que le cheptel peul soit recensé dans ce dernier centre. Ensuite, fut évoquée l'idée de "donner" les Feroybe (ceux qui possèdent les principaux pâturages sur le territoire de Togguere-Kumbe) à la commune de Togguere-Kumbe, et d'inscrire le reste de Wuro-Ngiya du côté de la commune centrée sur Dogo (Bimbere Tama), mais tout cela parut finalement peu pratique...

¹⁴ Depuis la suppression des cantons, ils étaient devenus, du fait de leur ancien règne, et de leur connaissance de l'histoire du peuplement et des droits territoriaux (que leurs ancêtres avaient partiellement fixés), connaissance inscrite dans des "tarikhs", des instances de consultation et de conciliation importantes dans les conflits, permettant éventuellement de limiter les arbitrages "politiques" et "administratifs". Mais ce rôle leur était d'autant plus reconnu qu'ils ne disposaient plus d'aucune force coercitive. C'est ce qui explique que l'idée d'un retour possible de leur "domination" n'ait guère enchanté les autres groupes.

maire. Les peuls souhaitaient qu'il soit nécessairement originaire de Wuro-Ngiya (ce très symétriquement pour "ne pas être dominés par des bozos"). Le problème était donc repoussé dans la sphère proprement politique (ou "politicienne"), celle des affiliations partisans et de la constitution des listes électorales, qui se sont construites essentiellement (c'était au départ obligatoire) sur la base des partis politiques existants. Mais la commune de Togguere-Kumbe était créée.

On sait que la plus grande partie du Maasina s'était divisée, depuis l'instauration des tendances dans l'UDPM, entre les électeurs d'Almamy Koreïsi de Dia et ceux de Salif Niang de Tenenkou, ce dans une logique de double clientélisme et, du point de vue paysan, sur fond de la question foncière. Ces tendances se sont naturellement projetées sur la palette multipartiste avec l'avènement de la Démocratie, mais le fait que l'Adema soit rapidement apparue comme victorieuse lors des premières législatives (1992) a ensuite, on va le voir, notablement modifié les données.

Ainsi, à Togguere-Kumbe, la tendance "Niang" qui regroupait principalement les "propriétaires" s'est affiliée, conformément aux choix successifs de Salif Nyang lui même, au RDA, puis au BDIA, puis à l'ADEMA. La tendance "Koreïsi" (lignages "non propriétaires" et "étrangers", cf supra) s'est affiliée d'abord, dans la même logique, au PSP. Mais, du fait des mauvais scores de ce parti et aussi éminemment du décès ultérieur d'Almamy Koreïsi, dont la "force" personnelle, monétaire, clientéliste, implicitement religieuse, faisait largement la force de sa tendance, seule une minorité y demeura (les "autochtones non propriétaires" qui, dans le cadre des "tendances" de l'UDPM, avaient un temps notablement "rogné" les droits des "propriétaires" traditionnels). Certains rejoignirent le "parti au pouvoir" (l'ADEMA), d'autres (beaucoup de "pêcheurs" venus du sud et ne se sentant plus représentés, ne pouvant intégrer le parti de leurs adversaires) joignirent le PARENA dont le représentant local (lui même bozo de Dia) se livrait à des largesses en monétaire et en céréales et distribuait maints engins de pêche à crédit¹⁵. L'ADEMA est donc finalement devenue majoritaire (alors qu'elle ne comptait initialement que quelques fonctionnaires), d'autant que le Directeur régional de l'Education à Mopti, issu du village, a fait une très efficace campagne (et a impulsé diverses réalisations en faveur du village) pour ce parti.

A Wuro-Ngiya (qui, antérieurement, appartenait au cercle de Youvarou et n'entrait donc pas dans la dichotomie Nyang/Koreïsi), presque tous soutinrent d'abord le parti au pouvoir. Mais l'éviction in-extremis sur une liste d'un conseiller de village ardo (Dikko) par la lignée Cissé fit rebondir l'antagonisme latent qu'on avait évoqué ¹⁶et les Arbe passèrent au PSP.

¹⁵ Rappelons que le PARENA est un des partis qui s'est inscrit dans la mouvance présidentielle (versus l'opposition dite "radicale"). D'un point de vue politique "extérieur", il s'agit donc d'un succès général pour celle-ci.

¹⁶ et qui avait déjà été ravivé peu de temps avant par un conflit de pâturages entre les fractions peules Debbi (partie des feroybe) et Jalli. Les uns (Debbi) avaient distribué des terres situées entre deux gîtes (relevant chacun d'une des fractions) à des agriculteurs venus du sud (et qui versaient un tribut conséquent). Dans les controverses qui suivirent, on fût amené à évoquer d'une part l'opposition "terres cultivables/herbe paissable", mais aussi la

Chaque parti rallia ses divers clients et dépendants, peuls, janbe, macube arbe et captifs dépendants dans la ville ou dans ses campagnes. Les prétendants Cissé à la future mairie de la commune de Togguere-Kumbe sont donc à l'ADEMA, comme leurs concurrents bozos de Togguere-Kumbe. Mais, logique politique faisant loi, devant la plus grande force numérique de ces derniers, ils hésiteraient actuellement à changer de parti pour avoir des chances d'être élus. Le candidat le plus sérieux à la mairie semblait en tous cas être, il y a quelques mois, un jeune intellectuel bozo, actuellement secrétaire d'administration à l'arrondissement.

Dans les autres villages de la commune rurale, les ralliements politiques se sont faits également sur la base des antagonismes locaux, et à partir de ce qu'on pourrait formaliser en trois principes (valables sans doute pour l'ensemble de la région et peut-être du pays), parfois difficiles à concilier : 1) être si possible dans le parti au pouvoir ; 2) être dans le même parti que ses amis et "clients" à statut fort dans d'autres villages ou à un niveau supérieur (arrondissement, cercle) ; 3) être dans un autre parti que ses adversaires sauf si on y est majoritaire. Un quatrième principe presque systématique fait se rallier les chefs de village (même indépendamment des choix de leur lignage) à l'ADEMA, dans le souci de ne pas voir le village entier "mal aimé" par le Pouvoir¹⁷. On trouve aussi plusieurs exemples, dans les villages unis et non entraînés par un pôle clientéliste extérieur fort, à diviser les voix, parfois très institutionnellement, afin de ne mécontenter personne, et éventuellement de bénéficier des largesses de différents partis en fondant plusieurs comités. Enfin, selon une logique datant du temps de l'UDPM et déjà évoquée, les "étrangers" (les producteurs primaires, car les fonctionnaires sont le plus souvent idéologiquement attirés par l'ADEMA, constituent à l'échelle du pays une de ses clientèles privilégiées) tendent à voter PSP ou (surtout) PARENA, et les villages de descendants de captifs tendent à voter comme leurs anciens maîtres dans la mesure où ceux-ci apparaissent comme des protecteurs s'il n'y a pas eu de contentieux particulier. Citons quelques uns des cas de figure divisant les "autochtones" dans les principaux villages de la commune :

- A Kumbe Saré, une opposition historique, réactivée par des conflits autour de territoires agricoles et halieutiques avec le village de Kombe (dirigé par des Tamboura, Macube Arbe) met

distribution d'un des gîtes par la Diina à une des parties en présence, et la distribution d'une partie de l'espace qui les séparait à des religieux de Wuro-Ngiya par la même Diina. Ces religieux apparurent ainsi à un moment comme une instance de décision intermédiaire, d'autant que par ailleurs ils avaient ultérieurement "protégé" et plus ou moins vassalisé une partie des Peuls "rouges" pendant l'occupation futanké. On évoqua aussi des droits de passage accordés par les uns aux descendants d'une partie des autres, du fait d'une alliance matrimoniale. Sur l'importance possible du revenu ou de la rente agricole dans les conflits fonciers pastoraux, cf Gallais (J.) & Boudet (G.), *Projet de code pastoral concernant plus spécialement la région du Delta central du Niger au Mali*, Paris, Ministère de la coopération, Bamako, Institut d'économie rurale, IEMVT, 1980.mult. 142p.

). Dans les réunions qui suivirent, la chefferie de village fut accusée d'avoir été corrompue. Par ailleurs, le problème de la constitution de la commune lui même avait créé des tensions dans Wuro-Ngiya.

¹⁷ Tous les partis sans exception ont tenté diverses méthodes pour "intéresser" un électorat potentiel. Mais certains représentants de l'ADEMA, jouant leur carte de parti au pouvoir, ont assez directement fait craindre une éventuelle mauvaise volonté de l'Etat envers les villages "opposants". L'argument a porté, surtout auprès des

en regard le "parti" du chef de village (également Tamboura, macube arabe, ancien soutien des Nyang, actuellement électeur ADEMA) et celui des pêcheurs Konta (d'abord PSP, puis ceux qui n'étaient pas élus conseillers ont rallié le PARENA qui leur a fourni un crédit pour rembourser des dettes). Le chef de village soutient la "propriété" de Kombe dont les pêcheurs de Kumbe Sare n'étaient sur certains territoires que des usufruitiers, et, selon une logique déjà étudiée, les pêcheurs de son village tendent à s'approprier ces territoires. A Kombe même, le chef de village (également Tamboura) soutient l'ADEMA alors que les somono qui s'opposent à lui sur un problème de droit d'exploitation de gros bas-fond soutiennent le PSP.

- Une des oppositions locales les plus fréquentes concerne en effet la chefferie de village (le pouvoir qu'elle donne, les tributs qu'elle autorise auprès des producteurs étrangers notamment) : A Kaana, où presque tout le village soutenait l'ADEMA, l'ancien chef de village ayant été destitué, il est passé au PSP avec sa clientèle dans l'espoir de se faire réélire. A Saré Samboubou, le chef de village soutient le PSP, ses opposants sont à l'ADEMA. A Kamaka Sebbe, où deux fractions sont en lutte pour la chefferie depuis des années (le village a été sans chef pendant quinze ans), les opposants à l'actuel chef qui avaient jusqu'ici joué "Koreïsi" contre "Nyang", puis PSP contre RDA, ont rejoint leurs ennemis dans l'ADEMA pour être du "bon côté" du pouvoir, mais la tension ne s'est pas apaisée : ils y reconstituent objectivement des "tendances", comme au temps de l'UDPM. A Kamaka Debere, le chef est ADEMA ; les opposants qui étaient PSP ne s'étant pas sentis soutenus sont à leur tour devenus ADEMA, mais les deux parties ont constitué, plus radicalement que dans le cas antérieur, deux comités différents. A Youré, le chef PSP ayant été relevé a rejoint l'ADEMA - et ses ennemis- pour les mêmes raisons mais, là aussi, il y a deux comités. A Tibi Taba, même situation encore (les partisans du PSP ont rejoint l'ADEMA, mais créé un comité indépendant). A Cukorde, le village est divisé en deux (RDA/PSP), suivant en cela la division de la famille du chef dans le cadre d'une lutte pour la chefferie.

- De vieux souvenirs d'appartenance partisane à l'époque coloniale ou post-coloniale (au PSP, parti alors des chefs de cantons ou à l'USRDA, parti de Modibo Keïta) troublent parfois la logique des contra-positions : A Walo par exemple, ancien chef lieu de canton, le parti du chef de village qui votait pour la tendance "Nyang" a refusé de suivre celle-ci au RDA en souvenir de l'appartenance au PSP de leur ancêtre chef de canton, mais l'a rejointe par la suite lorsqu'elle est passée à l'ADEMA.

- Dans d'autres cas on l'a dit, dans des villages moins déchirés, les ralliements sont fonction d'un désir d'effectuer différentes "mises" politiques. Ils peuvent aussi se faire en fonction d'amitiés personnelles ou de l'influence de clercs : parent résidant à Bamako ou responsable administratif, infirmier, directeur d'école, agent de développement, "logeur" (celui chez qui on loge quand on va en ville pour vendre son produit). Toutes ces relations de clientèle ramènent

villages en butte à des conflits avec leurs voisins, et surtout quand ces voisins devaient appartenir à une autre commune (avec, donc, intervention externe pour régler le problème), c'est à dire auprès de beaucoup de villages.

alors soit aux choix oppositionnels qui se font au niveau de l'arrondissement (ou maintenant du chef lieu de commune rurale), soit directement à celles -plus "politiques" au sens restreint- qui se font dans les grandes agglomérations, au delà de la brousse.

C. La commune de Jonjori versus le Komongallu.

Cette commune reconstitue à peu de choses près l'ancien arrondissement de même nom et l'ancienne unité pré-coloniale du Komongallu, confiée par les Arbe à leurs vassaux de guerre Tambura (dits "Komongallu" en référence à leurs origines historiques -cf Fay, 1997a), fief accompagné de droits prédateurs sur les pêcheurs bozos des plaines et en partie du fleuve. Les Jabenta sont les premiers maîtres d'eau de la zone, mais la charge leur a été enlevée par les Arbe au profit de leurs clients Konta (les premiers conservaient néanmoins certaines prérogatives rituelles). Mais depuis quelques décennies, une tension met en regard l'ensemble des bozos (Konta et Jabenta) et les chefs de village Tambura, ce autour de problèmes concernant la pêche. Les Komongallu ont en effet pour certaines pêches fait régulièrement appel à des pêcheurs migrants fortement équipés moyennant tribut. Les Bozos, qui ne pratiquaient pas eux-mêmes ces pêches mais qui en droit sont les responsables "des eaux" se sont sentis dépossédés de leur contrôle.

Du temps de l'UDPM, cette tension était néanmoins subordonnée à la contradiction qui opposait l'ensemble des autochtones (bozos et Komongallu) soutenant les Nyang ("parti des propriétaires"), et celui des "étrangers" (principalement les Bozos issus de Dia) soutenant les Koreïsi. A l'ère démocratique, les autochtones suivirent donc les Nyang au RDA. Lorsque ces derniers passèrent à l'ADEMA, les Komongallu chefs de village restèrent au RDA pour protester contre le fait que les Niang n'avait pas soutenu le chef dans la quête d'un poste de conseiller. Puis à la mort du chef de village, son fils lui succéda : un cousin de ce dernier qui avait espéré récupérer la chefferie passa du coup au PSP avec sa clientèle, rejoignant les "étrangers". A peu près à la même époque, un fonctionnaire (agent de coopération) de la famille Konta revint au village, et fonda un comité ADEMA où se retrouvaient d'abord essentiellement les villageois liés à la "modernité" urbaine : anciens migrants (dits localement "exodards"), lettrés locaux, fonctionnaires venus de Bamako. Puis, au vu des premiers résultats politiques, l'ensemble des "autochtones" (Komongallu et Bozos) se rallia finalement à l'ADEMA.

Pendant ce temps, le responsable Konta revenu de la ville avait entrepris de reprendre le contrôle des pêches collectives, en mettant à profit la Démocratie et la fin de l'institution des délégués de pêche, avec lesquels la famille régnante s'entendait pour exclure les bozos de leur organisation. Cela se fit dans un premier temps avec l'accord de l'ancien chef de village. Mais à son décès, le problème se reposa, et il s'ensuivit une bagarre avec coups et blessures lors de la première de ces pêches, à la suite de laquelle les Komongallu furent condamnés par la justice. La scission politique fut du coup déclarée, la famille du chef quitta l'ADEMA (où ses ennemis semblaient décidément trop nombreux) et revint à l'USRDA, à l'exception du jeune chef lui-même qui, du fait de sa fonction, pensait devoir rester dans le parti au pouvoir.

Tous étaient néanmoins d'accord pour reconstituer approximativement l'ancienne unité sous forme de commune, sans doute pour une raison déjà observée ailleurs : l'unité ancienne permet, malgré les conflits, de s'entendre *ad-minima* sur des problématiques territoriales (ce notamment en opposition à des tentatives d'empiètement externes : de la part des "étrangers" et de celles d'unités voisines, comme l'ancien Koumbé, avec lequel plusieurs conflits territoriaux avaient eu lieu). Mais, pour tous, les rapports de force sont clairement à renégocier.

Le reste de la commune obéit globalement aux partitions décrites. La plupart des lignages bozos soutiennent les Konta-Jabenta et donc l'ADEMA (à Bokari, Dundewel, Paka, Jugi, dans les 4 Nyasso, Sempo, ...). D'autres villages soutiennent également l'ADEMA, sous l'influence du chef de Gilé ; Gilé est une ancienne chefferie de canton, puis un chef lieu de secteur de développement ; le chef de Gilé n'a pas voulu reconstituer le canton sous forme de commune car il ne semblait pas devoir être viable, mais conserve toute son influence sur les huit villages de son secteur. De même, un riche commerçant de Buta partisan de l'ADEMA a entraîné la plus grande partie de son secteur. Des lignages Tamboura soutiennent pour leur part la chefferie de Jonjori, donc le RDA (à Kenta, Sabaré, Buta). Comme on l'avait vu dans la commune précédente, des contradictions internes aux villages peuvent également amener une partie des anciens soutiens des Nyang à rester ou à revenir au RDA pour se démarquer de leurs adversaires passés à l'ADEMA (à Cenyel à cause d'un problème de pêche ; à Dundewel, Saré Toumou, Jugi à cause d'une rivalité pour la chefferie de village). De même, des rémanences du pluripartisme des années 50-60 peuvent altérer en quelques lieux la logique des ralliements (A Gilé même, une partie de l'électorat qui soutenait Koreïsi est passée au RDA "en souvenir de leur grand-père" et a ensuite suivi les Nyang à l'ADEMA ; à Mbureye une partie de l'électorat RDA a refusé pour les mêmes raisons de quitter ce parti pour l'ADEMA)

D. La commune de Togoro Kotya, une alliance sous conditions.

L'arrondissement de Sosobe réunissait les trois anciens cantons (puis secteurs de développement) de Sosobe, Salsalbe (anciennes chefferies peules), et du Kotya (ancienne chefferie Bozo). La commune de Togoro Kotya ne réunit que deux d'entre eux, le Salsalbe ayant rejoint le cercle de Mopti et constitué une commune à part à la suite d'un problème aigu de pâturages qui l'oppose au Sosobe. Dans le conflit -qui fût particulièrement meurtrier en 1994 : 29 morts, 35 blessés- entre les Peuls Soosobe et Salsalbe, on avait ainsi affaire à une vieille dépossession (jamais totalement métabolisée) d'un groupe au profit d'un autre par la Diina, à des droits d'usage (réinterprétés) liés à une ancienne alliance matrimoniale entre les deux groupes, et à un empiètement sur l'ordre de préséance rendu hypersensible par les conditions de la sécheresse, des dates d'entrée dans le bourgou déplacées et une herbe plus rare. On peut avancer par ailleurs que la modification implicite des rapports de force possibles créée par le pluripartisme a joué dans la réactualisation dramatisée de cette tension.

Le regroupement entre les deux fractions composant actuellement la commune s'est d'ailleurs fait avec de multiples précautions. Les Bozos du Kotya se méfiaient des peuls et

auraient préféré constituer une commune autonome, mais celle-ci n'aurait pas été conforme aux critères officiels. Ils se rallièrent donc à Sosobe, mais sur la promesse que "chacun s'occuperait de son sii" (de son "ethnie"), que le maire serait de Sosobe mais son adjoint d'un des villages bozos. Il semble qu'on ait également fixé des priorités relatives dans les opérations de développement à susciter dans les villages respectifs. A Sosobe, l'ADEMA est ultra-majoritaire sauf dans une famille rivalisant pour la chefferie de village ; il en va de même chez les Bozos de Kadial, où l'opposition ADEMA/PSP est la projection d'une opposition à la fois autour de la chefferie et autour de l'exploitation de certaines mares.

E. Communes-chefferies homogènes : Wuro-Ardo, Wuro-Giré, Sugulbe.

Ces trois communes offrent la caractéristique d'avoir majoritairement compté, depuis longtemps, des électeurs de la tendance Koreïsi (elles sont très proches de Dia et de son influence) puis du PSP, et d'avoir soutenu l'ADEMA dans un revirement assez brutal depuis les dernières législatives. Un effort particulier de propagande a en effet été opéré dans leur direction, dont le principal argument consistait précisément à soutenir leur constitution en tant que communes rurales, ce qui leur permettait de retracer des solidarités anciennes. Les militants ADEMA qui s'y engageaient travaillaient d'ailleurs en même temps pour leur cause propre, qui consistait précisément, on le verra, à couper Tenenkou de sa base rurale pour pouvoir en faire une commune urbaine.

- Comme l'indique leur nom, les deux Wuro-Ardo constituaient les deux circonscriptions centrales de l'empire peul païen, où résidaient les princes Arbe, l'une centrée autour de Kéké, Siro et Kondo dans les plaines (Wuro-Ardo "toggue" : les toggue(re) sont des bosquets surélevés), l'autre autour de Mopti Keba dans la zone inondable (Wuro-Ardo "mayo" : mayo signifie "fleuve"). Le premier était dirigé par des Traoré, le second par des Tamboura qui étaient tous deux des vassaux de guerre des Arbe. Les deux subdivisions étaient articulées de façon stricte (cf Fay, 1997a) dans l'exploitation successive et en partie commune des différents territoires. Ces anciennes subdivisions se sont réunies en une commune (seuls deux villages des anciennes unités ne n'y sont pas joints). L'ensemble constitue une unité virtuelle de gestion foncière, avec un consensus assez grand sur les limites territoriales au moins pour chaque village. A un niveau inférieur, on retrouve une bipartition politique ADEMA/PSP, avec une division des lignages due à des rivalités pour la chefferie de village (Kinyey, Kekey, Gande Korbo, Mopti Keba) et/ou pour l'exploitation de certains territoires (Keba, Mopti Keba).

On peut faire les mêmes remarques pour les petites communes de Wuro-Giré et Sugulbe, qui reconstituent deux chefferies Cooso. Les Cooso sont les premiers peuls arrivés dans la zone, pluri-actifs, ayant délimité leurs territoires face aux bozos puis aux Komongallu (celui-ci avait ensuite été restreint par les Arbe - ces unités avaient par la suite constitué des cantons). Là aussi, on trouve une majorité d'électeurs ADEMA, avec les mêmes phénomènes de bipolarisation PSP/ADEMA (autour d'enjeux particuliers) déjà observés dans d'autres villages.

F. La commune urbaine de Tenenkou.

On a là affaire à des enjeux particuliers. La famille des chefs de village de Tenenkou est, comme à Wuro-Ngiya, une famille "maraboutique" Cissé, mise en place par la Diina (Tenenkou est d'abord une sorte de garnison militaro-religieuse instaurée par l'empire peul, qui y avait déplacé différents lignages environnants). Ameri Maasina, l'ancien responsable décédé de cette famille, avait fondé en son temps le PSP régional, et avait Almamy Koreïsi comme adjoint. Par la suite, Salif Nyang (fils d'un professeur du secondaire ayant en son temps brigué la députation), représentant du pouvoir commerçant à Tenenkou, pris la tête régionale d'une des tendances de l'UDPM, entraînant une partie de la famille Cissé (cette division correspondait d'ailleurs à la projection d'une rivalité entre deux lignées pour la chefferie de village). On sait que les Nyang se rallièrent ultérieurement au RDA (puis au BDIA, puis à l'ADEMA) lors du pluripartisme.

On a ici en fait affaire à deux couches d'intérêts socio-économiques opposés. D'un côté, se trouve le pouvoir commerçant pour qui Tenenkou est une ville importante, développée par son statut de chef-lieu de cercle, comptant maints équipements logistiques, dont le plus grand marché de la zone après Konna. Ceux-là désirent achever le développement urbain, promouvoir à l'aide de taxes l'électrification et la réfection des routes, des travaux de voirie divers. Ils sont soutenus par les hommes de caste, les fonctionnaires et toute une population fixe ou semi-flottante vivant des activités proprement urbaines. De l'autre côté se trouvent les aristocrates de la Diina, éminemment les chefs de village, que leur origine historique-statutaire n'a pas doté de "biens-propriétés" propres. La maintenance d'un rapport dominant et tributaire aux campagnes environnantes (rapport créé par la Diina, et partiellement maintenu grâce au pouvoir de la chefferie et à l'entretien de relations clientélistes) était la condition majeure pour maintenir leur position socio-économique. Les premiers ont momentanément gagné. Les seconds n'ont pas été soutenus, on l'a vu, par "leurs" campagnes qui ont poursuivi leurs objectifs propres ; ils jouent volontiers les Cassandra en doutant haut et fort de la viabilité économique de la commune urbaine et constatent, sans doute avec lucidité, que la chefferie de village risque d'être occultée par le pouvoir de la future mairie. Tous attendent les élections et se repositionnent en vue de cette échéance.

4. Conclusion.

Ces diverses études de cas montrent bien la façon complexe dont des enjeux locaux à géométrie variable (mettant en relation des intérêts et des statuts de différentes échelles) rencontrent d'autres enjeux régionaux et nationaux et se projettent ensuite sur l'ordre communal. Tout est d'une certaine façon en "trompe l'oeil" :

- les motivations pour reconstituer des unités préexistantes ont tenu sans doute d'abord à des tentatives d'ex-familles régnantes de retrouver du pouvoir, ce en quoi elles pouvaient se

sentir encouragées par la promotion du "respect des solidarités traditionnelles"¹⁸ au statut de critère du découpage. Encore fallait-il que ces ambitions recueillent un consensus des unités concernées (lignages ou villages entiers formaient des clientèles électorales solidaires). Ce consensus pouvait reposer sur le souhait d'une cohérence dans la gestion foncière. Le caractère inquiétant de certains messages de vulgarisation parlant du "partage avec les étrangers" poussait sans doute également à une alliance minimale entre "autochtones".

- mais le souhait de retrouver cette cohérence n'impliquait pas nécessairement chez les anciens dominés celui de retrouver les anciens rapports de domination, ce qui compliquait le problème en faisant parfois échouer le projet, ou parfois en faisant mettre comme condition à une "solidarité communale" la mise au point préalable de la distribution ultérieure des responsabilités (réalisée à Togoro Kotya, en négociation ailleurs). Témoignent de cet écart entre une apparente "reconstitution" du passé et des rapports de force très actuels le double refus par les anciens dominés, à Togguere-Kumbe et à Jonjori, de récupérer pour les communes les anciens noms de chefferies (Wuro-Ngya et Komongallu) et la reprise des noms d'arrondissement (Togguere-Kumbe, Jonjori). Si l'on examine les tractations qui ont eu lieu, on voit qu'on ne peut parler ni d'une chefferie déguisée en commune, ni inversement de la "reconstitution" d'un arrondissement. On est face à un maniement habile et polémique de paradigmes provenant de différentes époques, sport en lequel les maasinankooobe excellent. L'aspiration consensuelle fréquente à reconstituer apparemment d'anciennes unités semble avoir eu pour but non pas de restituer des organisations foncières anciennes, mais simplement de retrouver de grands cadres "pensables", même polémiquement, et sans doute, essentiellement, par opposition à la multiplication des unités transversales arbitraires par les précédents Etats et régimes¹⁹. Mais derrière cette aspiration souvent commune, les contradictions n'étaient guère cachée et les négociations ont été serrées, évoquant d'autres paradigmes moins consensuels.

- un certain nombre de groupes d'acteurs sont en partie les mêmes qu'autrefois : anciens impériaux, vassaux de ces derniers, tenants de droits lignagers, simples "producteurs", descendants de captifs, "étrangers". Cela donne parfois au chercheur l'impression un peu grisante de "vivre au passé". Mais s'il est vrai qu'une certaine continuité relie les positions passées aux positions présentes, ne serait-ce que par le biais des accumulations financières et symboliques permettant la mise en dépendance et le clientélisme, ce sont bien des hommes nouveaux qui discutent des enjeux mouvants. Les descendants des chefs impériaux qui ont cru un moment "leur temps" revenu l'ont appris à leur dépens. Il en va de même pour les oppositions "ethniques" : il y a une relation stéréotypée minimale entre lignages de producteurs

¹⁸ On peut craindre que ce mot d'ordre de la décentralisation, qui rencontre une idéologie d'une partie de l'appareil d'Etat analysée dans ce rapport par J.L.Amselle, prenne la suite du "respect des traditions dans la mesure de la loi" qui était demandé aux administrateurs ces dernières décennies et dont on a vu qu'il avait été un des principaux moteurs de l'anarchisation du foncier.

¹⁹ Ce qui ne veut pas dire que, même dans les communes "bien découpées" de ce point de vue, tous les problèmes seront réglés. On a parlé des territoires halieutiques et pastoraux "en rayonnement" : notons que l'"herbe des jallube" qui s'étendait sur trois cercles va désormais parcourir sept à huit communes.

primaires et impériaux ou vassaux d'impériaux. Mais elle est toujours ambivalente et peut se "durcir" différemment selon le contexte : ici (Komongallu), un problème foncier majeur cristallise une opposition entre bozos et Macube Arbe ; là (Togguere), une série de problèmes de niveaux différents crée une frontière politique transversale aux ethnies. Une telle somme de contradictions se rencontre souvent dans une petite zone qu'il est difficile parfois de savoir laquelle va être "déterminante" et quelle "interprétation locale moyenne" va en résulter. L'opposition entre "propriétaires" et "non propriétaires" est beaucoup plus solide que la précédente, et en partie pertinente, car elle a été substantialisée par quatre années de conflits fonciers. C'est pourquoi l'interprétation locale la met en avant et c'est pourquoi nous l'avons largement utilisée. Mais cette opposition (qui, encore une fois, peut se durcir à l'extrême dans certains contextes), est surtout réifiée par les "propriétaires" justement, et au nom du sentiment de propriété plus que d'un refus absolu du changement : depuis quarante ans, de nombreuses modifications ont été opérées dans les modes de répartition du produit entre différents groupes. Ce qui ne signifie pas évidemment qu'on puisse sans conséquences lancer des mots d'ordre incendiaires.

- de nombreux nouveaux acteurs sont d'ailleurs apparus sur la scène depuis l'indépendance. Les nouveaux acteurs urbains sont les plus visibles. Mais trente années de "développement" et vingt années de "politique" ont créé des forces nouvelles aussi bien en milieu rural. Les "droits traditionnels" ont été sans cesse en voie de reformulation face aux administrations successives d'une part, face aux modifications géo-climatiques d'autre part, et par ceux qui en principe les détiennent comme par ceux qui en sont privés. Les revendications culturelles peules en cinquième région, la création d'une association visant à les promouvoir et, parallèlement, d'une "association de jowros" (anciens guides pastoraux, puis chefs de territoires pastoraux) qui a aussitôt connu des luttes internes aigües, montrent bien la mise en oeuvre d'une double tendance : promouvoir politiquement de la "tradition" face à l'extérieur et y redéfinir entre soi des enjeux très modernes dans des rapports de force.

- la compétition pour l'appropriation de la rente liée à l'assistance et pour les "réalisations" (dispensaires, maternités, écoles, puits...etc) est également devenue un dynamisme essentiel. Les perspectives offertes de ce point de vue par la décentralisation (autonomie financière des communes, qui deviennent des interlocuteurs autonomes des bailleurs de fonds) vont bientôt en faire un enjeu concurrentiel au foncier (qui reste néanmoins actuellement l'enjeu le plus explosif). Mais il faut attendre pour observer cela que les communes "fonctionnent". Les petites communes ayant réalisé les plus grandes homogénéités "sociologiques", mais dépourvues logistiquement, offrent de ce point de vue une fragilité dont l'avenir dira si elle est moindre que celle occasionnée par des tensions latentes.

- à l'intérieur même du monde rural, enfin, sont apparus des "spécialistes" liés aux sphères du politique et du développement (médiateurs, divers agents de divers "services"). Les "intellectuels" (les lettrés) issus de ce même milieu sont sensibles à l'ouverture que peut représenter pour eux la création d'administrations communales et les relations entre communes

et bailleurs de fonds. Ils se sentent volontiers les intermédiaires possibles entre deux mondes. Leur logique propre a d'ailleurs compté dans le processus de décentralisation. Le monde paysan projetait toutes ses contradictions sur la nouvelle palette politique, mais le contenu des choix politiques contraposés a souvent aussi été induit par des réseaux de "promotionnaires" qui parcourent horizontalement les campagnes mais les relient aussi aux capitales régionales et à Bamako parfois jusqu'aux sommets de l'Etat.

En attendant les élections communales, le Maasina est, selon l'expression d'un de mes informateurs "en gestation". On ne peut guère dire que les péripéties politiques de ces trois dernières années aient préparé un accouchement sans douleur. Les paysans attendent en tous cas qu'il ait lieu et, au niveau local, même les opposants "politiques" au Pouvoir central semblent assez convaincus de l'importance du processus pour montrer, depuis une bonne année, une impatience grandissante devant le blocage électoral.

"En attendant les élections"

Conclusions provisoires

Claude Fay, anthropologue, Orstom-Centre d'Etudes Africaines

Rien ne peut se faire au Mali, note J.L.Amselle, sans se référer au passé et aux grands empires qui ont successivement régné sur de vastes aires. Cette présence obsédante de l'histoire se retrouve au niveau des élites culturelles et politiques, où la référence au Mali impérial (dont on a significativement donné le nom à la jeune nation indépendante) constitue depuis longtemps une des principales formes idéologiques d'identification nationale dans un pays où la culture mandingue domine largement les autres. Elle coexiste avec une aspiration démocratique "moderne" qui se réfère pour sa part à la culture politique occidentale, et également avec un modèle d'"organisation traditionnelle" construit à partir des logiques lignagères et villageoises "de base". Cette coexistence se fait parfois de façon polémique (et oppose différents zéloteurs des modèles respectifs), parfois sous le signe du syncrétisme. Déjà dans l'ancien régime (la dictature de Moussa Traoré), le modèle impérial et le modèle "communautaire" s'articulaient tant bien que mal¹ (cf Bagayogo,) ; de nouveaux modes d'articulation de ces modèles se repèrent maintenant, on l'a vu, dans le mouvement N'ko.

Ce qu'on pourrait appeler l'"idéologie de la décentralisation" n'échappe pas à cette règle. Le but essentiel de celle-ci est d'"accéder au développement en utilisant au mieux les ressources du pays, notamment ses ressources humaines" ². Il s'agit d'instaurer une "participation populaire au développement" afin d'"alléger" les charges de l'Etat. "Le découpage administratif", en effet, s'il assure convenablement le contrôle de la population, et "doit rester un cadre de base", "ne permet plus d'encadrer correctement la vie économique". Après l'énoncé des six critères de découpage régional³, trois "critères pouvant servir au regroupement des villages et fractions en communes" étaient donnés : le respect des solidarités communautaires ; le facteur démographique (nombre moyen de villages et d'individus par commune) ; la distance d'accessibilité (et les caractéristiques souhaitables des chefs-lieux potentiels). Attardons nous

¹ cf Bagayogo, I., 1987 : "L'Etat au Mali : représentation, autonomie et mode de fonctionnement" in E.Terray, ed., *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan : 91-122

² . Primature, Mission de décentralisation, République du Mali (1996) : Programme de décentralisation. Manuel de formation au découpage territorial.

³ "Maintien et dynamisation des solidarités locales ; viabilité économique de chaque territoire ; logique géographique et spatiale ; cohérence des milieux physiques ; prise en compte du découpage administratif existant ; concertation entre les différents acteurs : politiques, économiques et sociaux". Le texte présentait également des volets de micro-découpages dont on précisait qu'ils "restent indicatifs et donc révisables en relation directe avec les réalités de terrain et sur la volonté avisée des populations". Pour des raisons déjà examinées dans les diverses contributions, le nombre de communes finalement érigées a été sensiblement supérieur au nombre initialement estimé.

sur le premier critère. Les communes rurales doivent consister en "ensembles humains solidaires dans la réalisation d'objectifs communs de développement et de bien-être social", et elles doivent être construites sur "la base du volontariat et du libre choix". Elles "doivent intégrer toutes les formes communautaires de développement social à l'échelle du village" mais "représenter en même temps un dépassement de cette forme de solidarité avec l'intégration d'objectifs modernes de démocratie représentative et élective, de promotion de projets, de planification à long terme, d'intégration spatiale et culturelle". Enfin, on évoque "certains conflits intervillageois autour des ressources" pour conclure que la "mise en commun" de ces dernières doit les "rend(re) caduques".

Les objectifs ainsi formulés ont induit, sur les divers terrains présentés, beaucoup d'incertitudes. L'insistance sur l'idéologie communautaire a suscité une interrogation quelque peu angoissée sur les modes nouveaux d'existence du pouvoir, ce d'autant que ce nouveau "pouvoir" que serait la commune rurale et son maire était explicitement mis en rapport avec la gestion des patrimoines et le contrôle de leur exploitation, soit, d'un point de vue paysan, avec les maîtrises-propriétés lignagères. Dans plusieurs messages diffusés sur les ondes nationales ou régionales, la future commune rurale a été explicitement assimilée à un lignage (*faso* en bambara, *suudu baba* en peul), et l'on insistait sur le fait que les propriétés seraient maintenant communes (en peul par exemple, on déclarait que les différents villages auraient un "même nombril", qu'on "mangerait ensemble les propriétés communes", et que "les étrangers qui sont venus s'installer parmi nous les mangeraient avec nous"). La décentralisation allait donc dessiner de nouvelles lignes de pouvoir et de partage entre paysans (dans le modèle "traditionnel", la propriété concerne d'une part les lignages ou les clans, d'autre part indirectement les unités "supérieures" de pouvoir, des chefs guerriers aux administrateurs) ; l'allusion citée "aux étrangers" a fait quand à elle surgir la peur majeure d'une remise en question radicale du lien entre autochtonie, pouvoir décisionnel et droits sur les territoires.

L'interrogation centrale a donc d'abord porté, on l'a dit, sur l'ordre de la hiérarchie des pouvoirs, et sur celui, qui y est directement lié, des unités de gestion des biens. Le texte officiel, lorsqu'il parlait de "respecter les solidarités communautaires", ne mentionnait rien de précis, mais dans les campagnes effectives de sensibilisation, le message a logiquement évoqué différentes cohérences politico-économiques, présentes ou passées. L'ère pré-coloniale n'était nullement le lieu d'une "organisation traditionnelle intemporelle". Elle avait été le théâtre, inégalement selon le lieu, de divers englobements ou dislocations de chefferies guerrières, politiques et territoriales, les unes par les autres. De la colonisation à la deuxième République, on avait ensuite érigé des unités administratives (cantons, cercles, arrondissements...) elles mêmes plus ou moins transversales aux unités antérieures (cf les nombreux exemples donnés dans les différentes communications). Le caractère arbitraire de certaines d'entre elles avait presque partout posé de gros problèmes de "gouvernance". Enfin, dans le cadre du développement rural, de nouvelles unités de solidarité économique s'étaient affirmées (là aussi, inégalement selon les lieux, et là aussi ayant aussi éventuellement donné naissance à des

rivalités) : les secteurs de développement (sous-parties d'arrondissements "opératoires" pour le développement⁴), les "secteurs de développement intégrés" de l'OHVN, les associations villageoises et les ZAER en zone CMDT, les associations impulsées par les émigrés Soninké autour de projets de mise en valeur, plus récemment les unités associatives liées aux interventions de diverses ONG...etc.

La décentralisation était donc une occasion pour les paysans de recomposer de façon autonome des unités viables. Mais, comme on l'a dit, chaque unité évocable était liée à une organisation de pouvoir (ou au moins à une clientèle) spécifique, et toute tentative de restitution de ces unités devait nécessairement mettre en scène des souvenirs quelquefois douloureux d'une part, des volontés de pouvoir et des rapports de force très présents d'autre part. Comme le soulignent plusieurs contributions, le mot d'ordre officiel "ramener le pouvoir à la maison" illustre d'ailleurs, involontairement mais parfaitement, l'ambiguïté de la situation, puisqu'on peut l'entendre comme un souhait de se "partager" démocratiquement le pouvoir à la base ; mais aussi comme le signal d'une réhabilitation possible de pouvoirs amoindris ou disparus ; ou enfin comme l'appel à une compétition généralisée pour la fixation de nouveaux pôles et unités de pouvoir. La lecture des différentes contributions montre que presque toutes ces unités de nature et de profondeur historique variable qu'on vient d'évoquer (auxquelles il faut ajouter l'arrondissement, unité en principe supprimée par la décentralisation mais sur laquelle on s'est parfois rabattu à la suite de l'échec d'autres tentatives) ont au moins tenté de se reconstituer sous forme de commune rurale. Ce fut le cas, selon la zone (et souvent concurrentiellement dans la même zone) de beaucoup d'anciens cantons (ou d'anciennes chefferies vieilles quelquefois de plusieurs siècles) et également de beaucoup de secteurs de développement.

Les mêmes contributions montrent qu'à peu près partout cela a suscité des rivalités et des tensions de tous types, et ce aux trois niveaux du regroupement des villages, puis du choix du village chef-lieu de la commune, puis des tractations en vue du choix du futur maire et de ses conseillers. Seul un point de vue technocratique peut en effet penser de façon séparée ces trois niveaux, qui font un tout du point de vue paysan : on ne peut guère adhérer à une unité en faisant l'impasse sur la distribution des positions de pouvoir dans celle-ci, d'autant que ces dernières risquent d'être également des pôles de contrôle territorial et financier. Plusieurs contributions évoquent le re-soulèvement, dans ce cadre, de vieilles "rancoeurs" ou "haines" qui laisseront sans doute des traces. Celles-ci ont pu opposer, selon le cas, d'anciens impériaux aux anciens dominés ou des lignages d'anciens impériaux entre eux (Maasina par exemple) ; des villages anciennement en compétition pour le chef-lieu d'arrondissement (Sikasso par exemple) ; des lignages anciennement opposés autour de la chefferie ou de la gestion d'une association villageoise ou de micro-projets de développement ; des villages périphériques de Bamako disposant de réserves foncières à d'autres n'en disposant plus ; des ex-migrants aux immigrés

⁴ qui, dans certains cas, pouvaient d'ailleurs correspondre à des unités politiques anciennes, ultérieurement englobées par des unités de niveau supérieur.

actuels autour des projets associatifs dans le cercle de Kayes...etc. A peu près partout, le processus a aussi soulevé ou ravivé une tension entre autochtones et étrangers, du double point de vue des droits de propriété et d'exploitation et de celui de l'accès aux charges de pouvoir. A peu près partout également s'est posé, de façon plus ou moins aiguë, le problème des droits des hommes de caste (notamment, parmi eux, des jeunes diplômés pouvant aspirer à des responsabilités communales). Parfois des tensions "ethniques" ou "néo-ethniques" (le contenu de l'opposition se référant en fait à une compétition foncière ou à des rivalités historiques) ont également été avivées (Sikasso, Gao, en partie Tenenkou). Enfin, les multiples déchirements internes aux villages qui avaient eu lieu dans le cadre des tendances de l'UDPM ont bien sûr interféré dans maints problèmes. A l'issue des diverses compétitions et négociations pour le regroupement communal, des unités fort différentes entre elles ont vu le jour : de la "reconstitution" de vastes cantons où la question de la compétition pour les pouvoirs communaux reste ouverte à de "micro-communes" qui ont au contraire "joué" (généralement par opposition à leurs voisins : certaines "communes urbaines" sont de petits villages qui voulaient simplement rester autonomes) la carte d'une réelle cohérence sociologique, souvent placée sous le signe d'une gérontocratie encore solide, mais dont le point faible sera corrélativement la viabilité économique (dans le Mandé et dans le KénéDougou par exemple).

Ces contradictions ont investi le pluripartisme, et les différents partis politiques les ont investies, dans une logique classique de double clientélisme, ce non seulement parce que les élections des administrations communales devaient à l'origine se faire par listes "politiques", mais aussi parce que des soutiens politiques ont souvent été offerts (en général sous condition) et demandés au niveau même de la validation des découpages communaux. C'est donc l'ensemble des relations pertinentes à l'échelle locale (relations de parenté, d'alliance matrimoniale, relations historiques d'allégeance ou de clientèle entre unités de tous niveaux, relations de "promotionnaires" entre intellectuels) qui ont "travaillé" le politique et ont été "retravaillées" par lui, ce qui fait remarquer à F.Koné que "les appartenances politiques sont des appartenances sociales". Ce sont bien évidemment, au sens large du terme, des "clientèles" qui votent au Mali plus que des "citoyens", et qui votent en fonction de la représentation qu'elles se font de leurs intérêts pratiques d'une part, de la force relative des partis en présence d'autre part :

- ainsi, les tensions locales se sont en général projetées sur la palette des partis politiques comme elles l'avaient fait antérieurement sur les "tendances" de l'UDPM. Les anciens responsables de celles-ci ont d'ailleurs en général "drainé" leur clientèle vers les nouveaux partis, qui se sont employés à "intéresser" leurs électeurs potentiels, quelquefois au sens le plus trivial du terme, souvent en faisant miroiter de futures "réalisations", ou en laissant espérer un règlement ultérieur "favorable" de problèmes importants, le plus souvent liés à des compétitions concernant la chefferie ou le foncier (dans les régions de Mopti et de Gao en particulier), ou même, comme on l'a déjà dit, l'avalisation d'une commune.

- mais le fait que l'ADEMA soit rapidement apparu comme "le parti au pouvoir" a modifié les données dans un second temps, et créé une tendance générale à s'y rallier (ce, plus encore chez les chefs de village se souciant d'être fonctionnellement "bien en cour") lorsque toutefois on ne risquait pas d'y être écrasé par ses ennemis (ses adversaires sur un enjeu local essentiel). Une des conséquences de cette situation de "multicontrainte" a notamment été l'apparition de "tendances" objectives dans l'ADEMA, parfois même (cf cas au Maasina, au Mandé et vers Sikasso) de comités et de bureaux concurrents de ce même parti dans un même village (opposant les "adversaires" considérés, par exemple dans un cas les autochtones et les allochtones).

Le pluripartisme et la décentralisation ont donc ravivé bon nombre de tensions et en ont créé quelques nouvelles (entre Kayes et Paris, les associations de migrants, qui avaient conservé leur homogénéité au temps de l'UDPM, se sont ainsi divisés), et ont mis en place en certains lieux des situations virtuellement explosives. On peut regretter que des enquêtes systématiques préalables d'une part, des réunions d'information et de délibération plus approfondies d'autre part (au moins en certains lieux : la diffusion de l'information semble avoir été faite de façon très inégale sur l'étendue de la République⁵) n'aient pas eu lieu. On peut regretter aussi qu'aient été diffusés des messages gratuitement provocants concernant le foncier (d'autant qu'un vide juridique affectait parallèlement les prérogatives concrètes des futures communes en matière foncière). Cela a amené maints responsables politiques par la suite, au vu de l'affolement général⁶, à promettre que "les propriétés ne seraient pas touchées" : la conjonction des premiers messages puis de ces promesses risque de mettre les représentants de l'Etat dans une position très inconfortable lorsque des textes plus précis seront édictés et qu'on tentera de les faire appliquer. On peut regretter enfin qu'un certain nombre de responsables politiques "de terrain" n'aient parfois pas bien eu conscience des problèmes qu'ils se préparaient par certaines pratiques clientélistes (réalité qui n'a évidemment rien de spécifiquement malien). Il est vrai que leur tâche n'était pas facile, puisque leurs électeurs potentiels attendaient évidemment d'eux au premier chef qu'ils se prononcent sur leurs problèmes les plus sensibles.

Il faut souligner ces difficultés, parce qu'il est très certainement dans l'intérêt de tous d'en avoir conscience. Mais il n'y a pas lieu pour autant de jouer les Cassandre. Il est évident qu'un processus de réorganisation du socius de cette taille devait nécessairement soulever l'ensemble des contradictions existantes, surtout sur fond de deux décennies de dictature et des

⁵ Sur plusieurs terrains, des informateurs se sont plaints d'un phénomène de détournement des réseaux de sensibilisation officiels par des partis politiques, lors des premières missions des GLEM et GREM (Groupes - locaux et régionaux- d'éducation et de mobilisation, formés de personnes ressources représentatives de la société civile).

⁶ A Niena, des propriétaires ont vendu en hâte une partie de leurs terres sous le coup d'un fantasme de dépossession. Ailleurs (au Maasina par exemple) d'autres reprennent dès qu'ils le peuvent les terres données en usufruit, ou bien des autorités lignagères bien placées dans la course aux élections ont commencé, au nom de leurs supposées futures responsabilités, à intervenir dans la gestion d'activités productives qui ne sont pas normalement sous leur contrôle.

fractures liées tout autant à l'ancienne organisation politique UDPM qu'aux lignes de tension propres aux sociétés locales et aux événements géo-climatiques défavorables.

Mais à travers ces tensions, c'est bien parfois l'amorce d'une vie sociale plus authentiquement démocratique qui s'opère :

- en certains lieux (cf notamment les cas de Kignan et de Yanfolila), les acteurs politiques, toutes tendances réunies, forment un "collectif" (institutionnalisé ou de fait) pour dialoguer avec l'administration, sur fond il est vrai d'une vie associative réussie. Un peu partout, la jeunesse des villages a profité de la démocratie pour prendre davantage la parole, suscitant souvent dans un premier temps l'aigreur des "vieux" qui y voyaient la confirmation de la nature anarchique, "anti-sociale" du nouvel ordre politique. Mais, même si cela relève parfois d'un militantisme politique défini, des associations de jeunes sont nées du coup dans beaucoup de lieux, qui aspirent ouvertement à dépasser les divisions villageoises, même si les individus en tant que tels ne sont évidemment pas détachés de leurs solidarités familiales. De même, une couche sociologiquement intéressante d'"intellectuels" (lettrés) locaux, qui s'est déjà manifestée dans le cadre du développement associatif non-gouvernemental, se structure dynamiquement, en percevant dans les nouvelles unités décentralisées la possibilité d'une ascension sociale. Cette couche, parcourue par des réseaux de solidarité "de promotion", est bien sûr également susceptible d'être captée par des réseaux clientélistes divers, mais elle est éduicable et en quelque sorte "fonctionnellement porteuse" des intérêts communaux. En son sein, des oppositions qui, ailleurs, ont du mal à se dépasser (noble/casté) s'effacent tendanciellement. Elle pourrait peut-être trouver des alliés, selon le cas, dans la nouvelle strate de "délégués administratifs" auprès des communes, dont on ignore malheureusement encore à peu près tout de la fonction précise.

- les déchirements qui ont illustré les découpages communaux n'auront peut-être pas que des conséquences négatives. On a dit que ce sont des unités de pouvoir réelles ou virtuelles qui se sont heurtées. Mais cela s'est fait dans un cadre nouveau, permettant la confrontation et la conjugaison de paradigmes multiples. On a pu ainsi apparemment reconstituer d'anciennes unités "impériales" ou "cantonales" parce qu'elles constituaient des unités de gestion foncière potentiellement homogènes, "pensables" (versus la nuisance des anciens découpages administratifs arbitraires), mais sans que les anciens dominés souhaitent le moins du monde retomber sous le pouvoir de ceux qui les dirigeaient. Ces inventions "syncrétiques" actives sont parcourues par des tensions, sont parfois lourdes de conflits potentiels, mais portent aussi la possibilité de débats nouveaux, justement parce qu'elles procèdent d'une invention à plusieurs et rompent ainsi, au moins partiellement (cf supra), avec le vieux jeu de la clientélisation par les différentes parties du Pouvoir extérieur. De même, le proche passé associatif, même s'il était lui aussi en partie récupéré par des clientélismes divers, a inauguré ça et là de nouvelles logiques "consensuelles" qui pourraient s'épanouir dans le cadre de l'autonomie communale. A un autre niveau, la façon dont les associations de migrants du Cercle de Kayes sont en train de négocier l'insertion de leurs projets dans les nouveaux cadres administratifs et communaux donnent un autre exemple de ces logiques nouvelles qui se cherchent.

Restent les problèmes qui ne vont pas tarder à surgir : communes (rurales ou urbaines) acceptées pour des raisons sociologiques mais économiquement non-viables ; communes "patchwork" issues d'un découpage administratif arbitraire face aux contradictions locales ; caractère tendanciuellement ingérable de communes où des intérêts vitaux (fonciers, financiers) sont particulièrement antagonistes et où chaque partie attend d'être élue pour régner ; caractère virtuellement et généralement antagoniste de la relation entre autochtones et "étrangers" ; tendances (rares mais dangereuses) à produire de l'identité "ethnique" réifiée sur la base de cette dernière opposition ; unités de production et de gestion territoriales relevant de l'appropriation privée et transversales à de multiples communes (principalement pâturages et eaux) ; antagonismes entre communes qui risquent de s'investir dans la compétition pour la rente liée au développement. Concluons sur un truisme : selon la gestion qu'aura l'Etat des communes rurales et selon celle qu'inventeront ces dernières, ce sont soit les dynamismes positifs en germe soit au contraire les antagonismes latents qui vont se potentialiser. S'il est évidemment impossible de gérer le réel sans se soumettre en partie à ses mécanismes spontanés, les différentes études présentées incitent à penser que la tâche la plus urgente est de clarifier fermement certains enjeux fondamentaux (éminemment le foncier), et d'intensifier en même temps la fonction d'éducation et de médiation (en réfléchissant à l'élaboration de structures de médiation à la base) au plus près des couches paysannes. Inversement, la potentialisation du clientélisme politique ou d'Etat ne ferait sans doute, comme ce fut le cas ces dernières décennies, que déchaîner les conflits en germe.